Image not found or type unknown

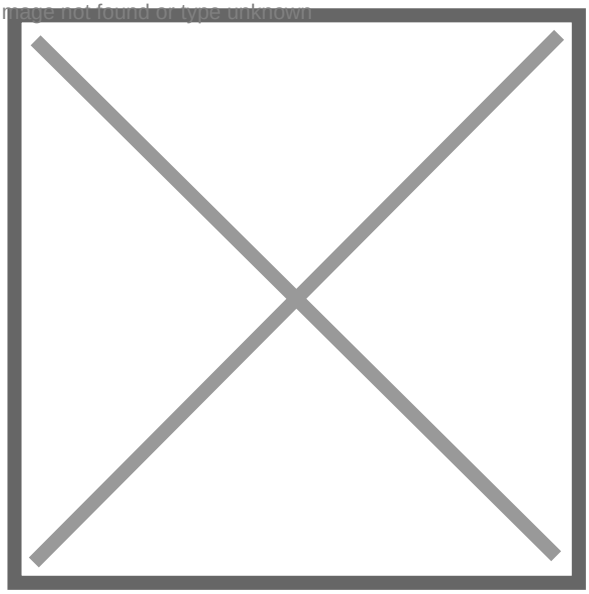

Souhaiterais une réponse d'un avocat affaire héritières mineures

Par **bloule83**, le **03/11/2009** à **09:24**

bonjour,
le père de mes enfants de 11 et 14 ans est décédé d'une longue et grave maladie de 2006 à 2008.
Il possédait sur son compte bancaire courant d'une grosse somme d'argent que nous avons partagée lors de notre séparation en mars 2007. (61 000 € sur son compte).
En juin 2007 alors qu'il va être opéré (oblation d'un poumon cancer) il prête à sa soeur une somme de 15000 € . Elle s'achète dans ce même laps de temps un camping-car d'une valeur de 30000 € environ.
Par la suite son état de santé s'aggrave jusqu'à avoir un cancer du cerveau d'où son manque de clairvoyance et de raisonnement. En novembre 2008 il décéde.
Mes enfants mineures sont héritières, la succession n'est pas terminée (le notaire qui s'occupe de l'affaire ne traite pas ce dossier sérieusement depuis le mois de juin 2009 je demande à avoir la photocopie du chèque de 15000 € pour prouver ce prêt et je ne l'ai toujours pas.(je sais qu'il existe puisque non seulement j'ai vu ce chèque mais en plus le père de mes enfants m'en avait parlé.
Depuis un an je demande à la soeur de restituer l'argent aux enfants héritières mais elle ne répond pas à cette demande et dit qu'il lui avait donner. Bref
que dois-je faire ?
L'attaquer en justice ?
Pour quel motif ?
Quel tribunal ?
Comment ?
Qui dois-je contacter ?
Dans quel ordre faire les choses ?
Beaucoup de questions ? Je ne sais comment m'y prendre mais cela est très important pour

la vie futur de mes filles qui partent dans la vie avec un handicap celui de ne plus avoir de papa. Alors au moins que justice soit faite et qu'elle puisse avoir une certaine sécurité financièrement pour commencer dans la vie.

Je vous remercie vivement pour votre aide. J'attends impatiemment des réponses à très bientôt j'espère
cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés